

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice 29
- présents 21
- votant par procuration 8
- absent 0
- total des votants 29

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations examinées en séance faits le 20 septembre 2024.

xxx

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le douze septembre, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Sébastien MORO, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Adjoint,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Tarek HAMMAN, M. Fabrice LEPAREUX, M. Omar BELGHACHEM, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Jean-Yves GOGNET, Mme Amel TAKARLI, Mme Anne-Lise COUTURE, Mme Sourayo OUF, Mme Jennifer BEAUMONT, Conseillers Municipaux.

Excusés :

Mme Marie-Hélène LONGO	qui donne pouvoir à	Mme Christine DÉCHAMPS
M. Franck LEMAÎTRE	qui donne pouvoir à	M. Sébastien MORO
Mme Evelyne BAILLEUL	qui donne pouvoir à	Mme Emmanuelle PATIN
Mme Nathalie CASTEL	qui donne pouvoir à	Mme Chantal BEAUDOIN
M. Johan GONZALEZ	qui donne pouvoir à	M. Kamel BELGHACHEM
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	Mme Michelle DAJON
M. Patrick CIBOIS	qui donne pouvoir à	Mme Arlette LECACHEUR
M. Thierry GIMAY	qui donne pouvoir à	Mme Jennifer BEAUMONT

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Brigitte POLLET est nommée secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Communication n°: C.02/09.24
Objet : SEMINOR
Rapport de gestion - Année 2023
Communication au Conseil Municipal

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 19.09.2024

Communication n°: C.02/09.24
Objet : SEMINOR
Rapport de gestion - Année 2023
Communication au Conseil Municipal

Madame le Maire rappelle que SEMINOR, Société Anonyme d'Economie Mixte Immobilière de Normandie, acteur responsable du développement local et engagé dans l'habitat Sénior, offre des compétences pluridisciplinaires de constructeur, de gestionnaire de patrimoine locatif et de résidence d'économie qui lui confère une position privilégiée au service des élus du territoire et de ses habitants. SEMINOR a également à son actif la construction d'équipements publics afin de soutenir le développement du territoire.

La Ville de Lillebonne est actionnaire de SEMINOR et, à ce titre, est destinataire de son rapport de gestion annuel.

Conformément aux dispositions de l'article L1524-5 - *alinéa 14°* - du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 210 de la loi 3DS n°2022-217 du 21 février 2022, ce rapport doit faire l'objet d'une communication au Conseil Municipal afin qu'il se prononce sur celui-ci.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1524-5 -*alinéa 14-*, (modifié par l'article 210 de la loi 3DS n°2022-217 du 21 février 2022) et L2121-29,

Considérant que le rapport de gestion établi par la Société Anonyme d'Economie Mixte Immobilière de Normandie (SEMINOR) au titre de l'année 2023 doit faire l'objet d'une présentation au Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal est invité :

- à prendre acte du rapport de gestion 2023 de la Société Anonyme d'Economie Mixte Immobilière de Normandie (SEMINOR), dont l'intégralité est consultable au Secrétariat Général.

RAPPORT ACTÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL.

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,*



Le Maire de Lillebonne,

Christine DÉCHAMPS.

La secrétaire de séance,

Brigitte POLLET.